

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bruges - ZAC du Tasta - Marché à bon de commande N°12327U - d'architecte
paysagiste urbaniste - avenant N°2 - autorisation -**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société FLINT, par le marché n°12327U, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès des services communautaires, en coordination avec les services de la Mairie de Bruges, pour garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère des futures constructions de la phase 3 de la ZAC Les Vergers du Tasta à Bruges, ainsi que leur intégration dans le tissu existant et leur adéquation avec les attentes des habitants. Cette mission comprend la conception d'un projet d'amélioration des espaces publics déjà réalisés en phase 1 et 2 qui ne répondent pas aux exigences de la CUB et de la Ville, une expertise conseil en phase de conception des îlots restant à commercialiser et la mise à jour d'une maquette 3D.

Ce marché à bon de commandes comportait un seuil minimum et un seuil maximum fixés respectivement à 40 000 € HT et 150 000 € HT.

Tout au long de l'année 2013 un travail de conception du plan-guide des espaces publics de la phase 3 et de la reprise des aménagements des phases 1 et 2 dans un but d'amélioration, ainsi qu'un travail de conception des futurs îlots de la phase 3 ont été menés, en concertation avec les habitants de la ZAC et la Ville de Bruges.

Afin de mieux apprécier l'intégration des projets de constructions de la phase 3 dans le tissu existant, il apparaît nécessaire de présenter aux habitants et aux riverains, des maquettes physiques, à l'échelle des îlots et à l'échelle de la ZAC et de préfigurer les futurs aménagements paysagers par un micro-aménagement ponctuel que l'équipe Flint devra concevoir.

L'ensemble de ces changements et leur impact sur le projet urbain de la ZAC nécessite donc la mise en œuvre de deux missions complémentaires de conception d'un micro-aménagement et de réalisation de maquettes physiques.

Il est donc nécessaire de modifier par avenant le Cahier des Clauses Techniques Particulières, l'acte d'engagement ainsi que le bordereau des prix unitaires afin de prendre en compte ces missions complémentaires. Par ailleurs, il convient ainsi d'augmenter le seuil maximum du marché à bon de commande n°12327U pour un montant supplémentaire de 22 330 € HT portant ce seuil maximum du marché à 172 330 € HT, soit une augmentation de 14,88 % par rapport au seuil maximum initial.

La CAO en date du 18 décembre 2013 a donné un avis favorable à cet avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics

VU la délibération n° 2012/0725 du 26 octobre 2012 par laquelle le conseil de communauté a approuvé l'attribution du marché d'architecte et de paysagiste coordonnateurs au groupement FLINT / SIGNES OUEST

VU l'avenant N°1 corrigeant une erreur matérielle sur le bordereau des prix unitaires

VU le projet d'avenant N° 2 au marché n° 12327U, mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT

VU l'avis favorable de la Commission Appel d'Offres du 18 décembre 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est nécessaire au regard de la mise en œuvre du nouveau projet urbain de la ZAC du tasta, de réaliser ces deux missions complémentaires

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°2 au marché n°12327U mis à disposition des élus est approuvé

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 au marché à bon de commande n°12327U passé avec l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage, architecte et paysagiste conseil, FLINT / SIGNES-OUEST, portant le seuil maximum de 150 000 € HT à 172 330 € HT pour un montant supplémentaire de 22 330 € HT, soit une augmentation de 14.88 %.

Article 3 : La dépense est à imputer au budget annexe 2014 et aux suivants, Chapitre 011, compte 6045, CdR 942, opération 83P075-ZAC du Tasta Bruges, codev : C020750001 Zac les Vergers du Tasta.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme. CHRISTINE BOST

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014